



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET interne et CAER-CAPET

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche
Présidente du jury

SOMMAIRE

Pages

Calendrier et lieu de la session 2023

Statistiques générales

Sources réglementaires

1 Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) 4

1.1 Présentation générale de l'épreuve : rappels des règles

1.2 Nombre de dossiers et moyennes des candidats

1.3 Critères d'évaluation du dossier RAEP

1.4 Remarques sur les dossiers RAEP

1.4.1 La forme du dossier RAEP

1.4.2 La première partie du dossier RAEP

1.4.3 La deuxième partie du dossier RAEP

Conseils aux candidats

2 Épreuve orale d'admission : exploitation d'un thème dans l'option choisie 9

2.1 Présentation générale de l'épreuve

2.2 Déroulement de l'épreuve

2.3 Statistiques

2.4 Sujets proposés

2.5 Remarques du jury

Conseils aux candidats

Annexes : Les sujets d'exploitation pédagogique d'un thème

14

Le directoire du concours tient à remercier vivement tous les membres du jury pour le professionnalisme et l'esprit avec lequel ils se sont acquittés de leur mission d'évaluateur.

Le jury remercie très chaleureusement la direction et les personnels du lycée Victor HUGO, la division des examens et concours du rectorat de l'académie de Poitiers pour leur disponibilité et l'efficacité avec laquelle ils ont permis la correction des épreuves d'admissibilité du concours ainsi que l'organisation des épreuves d'admission.

Calendrier et lieu de la session 2023

Pour la session 2023, le calendrier des épreuves du CAPET et CAER économie et gestion option comptabilité et finance a été le suivant :

- admissibilité : du 1 au 3 février 2023,
- admission : du 5 au 7 avril 2023.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se sont déroulées au lycée Victor Hugo, 10 rue Victor Hugo, 86000 Poitiers.

Statistiques générales

Pour les quatre dernières années :

Effectifs, postes et barres d'admission au CAPET et CAER

Éléments	2018		2019		2021		2022		2023	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	153	37	163	51	150	49	139	55	153	57
Présents	48	18	56	29	76	25	64	39	75	40
Admissibles	21	12	33	20	33	16	32	24	35	24
Admis	11	8	17	10	13	11	18	13	20	14
Postes budgétaires	11	8	17	10	13	18	20	13	20	14
Barre d'admission sur 20	10,33	10,00	9,33	11,67	10,67	11,67	10	10,67	9.67	11

Les sources réglementaires

L'ensemble des sources réglementaires (conditions d'inscription, nature des épreuves, etc.) est accessible sur le site du ministère de l'Éducation nationale dédié au recrutement des professeurs titulaires, dont l'adresse est la suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

1 - Épreuve écrite d'admissibilité : le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) session 2023

1.1 Présentation générale de l'épreuve d'admissibilité

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir extrait ci-dessous), l'épreuve écrite d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. [...]

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. » [...]

Les conditions de forme mentionnées dans l'arrêté doivent être rigoureusement respectées.

Par ailleurs, l'arrêté du 6 octobre 2022 autorisant l'ouverture du concours pour la session 2023, rappelle les modalités de transmission des dossiers, qui doit être téléversé dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs ». Le non-respect des délais et des modalités entraîne l'élimination du candidat.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser, en page de couverture de leur dossier de RAEP, la page qui sera disponible dans leur espace candidat sur l'application Cyclades. Cette page devra être signée par le chef d'établissement (nom, signature et cachet de l'établissement) auprès duquel le candidat exerce ou a exercé

les fonctions décrites dans la seconde partie du dossier.

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique. Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Il est conseillé aux candidats de lire avec la plus grande attention les textes officiels. L'arrêté précité permet au candidat de prendre la mesure de l'étendue et de la diversité des missions attachées au métier d'enseignant. Les textes définissant l'épreuve sont quant à eux indispensables aux candidats afin d'orienter la rédaction du dossier à partir d'une analyse réflexive de leur parcours et de leurs pratiques professionnelles. De fait, cette réalisation doit être de nature à révéler, à valoriser la réflexion didactique, les pratiques pédagogiques et la capacité d'analyse du candidat. La pertinence du choix de la séquence étant particulièrement appréciée, le candidat doit choisir parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, si possible en lien avec l'option du concours.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que le candidat planifie sa préparation, respecte la définition du dossier et maîtrise les enjeux scientifiques et techniques, pédagogiques et didactiques.

1.2 Nombre de dossiers évalués et moyennes des candidats

Nombre de dossiers évalués :	115
- CAPET	75
- CAER	40
Moyenne des dossiers :	10,18
Barre d'admissibilité :	
- CAPET	9.50
- CAER	10
Nombre d'admissibles :	59
- CAPET	35
- CAER	24

1.3 Critères d'évaluation du dossier RAEP

Les critères d'appréciation du jury sont les suivants :

- maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

1.4 Remarques sur les dossiers RAEP évalués

1.4.1 La forme du dossier RAEP

La forme du dossier doit être conforme et le non-respect des consignes pénalise le candidat.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- strict respect des consignes : nombre de pages maximum (2 maximum + 6 maximum), format de page, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer aux textes officiels) ;
- mise en page claire et aérée ;
- effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés) ;
- qualité de l'expression, orthographe et syntaxe irréprochables ;
- dossier paginé.

Les fonctionnalités de l'outil informatique doivent permettre de mettre en valeur le dossier.

Il est offert la possibilité au candidat de joindre à son dossier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. La pertinence de ces choix et l'intérêt des productions proposées seront également pris en compte. Cette opportunité n'est pas toujours saisie par les candidats ; le jury le regrette.

1.4.2 La première partie du dossier RAEP

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) réside pour le candidat dans l'équilibre qu'il convient de trouver entre une présentation des responsabilités qui lui ont été confiées lors de son parcours professionnel et une mise en valeur pertinente des compétences acquises nécessaires à la construction d'une identité professionnelle en lien avec la fonction visée.

Le jury attend une structuration personnalisée des différentes étapes de son parcours (datées, hiérarchisées) valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant d'économie-gestion.

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de son parcours, le candidat est invité à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées. Il doit éviter le piège d'un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement serait sans relief ni analyse.

En synthèse, pour cette première partie, le candidat doit expliciter son parcours professionnel en faisant ressortir les éléments qui lui semblent les plus importants et en soulignant les motivations qui le conduisent à se présenter à ce concours et plus généralement à assumer les responsabilités qui sont celles d'un enseignant dans la spécialité économie et gestion.

1.4.3 La deuxième partie du dossier RAEP

Dans la deuxième partie du dossier de RAEP, il est demandé au candidat de choisir et de présenter une (ou plusieurs) séquence(s) de formation. Celui-ci doit avoir conçu et mis en œuvre cette séquence, dans une classe donnée. Que le thème présenté soit restreint ou plus transversal, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Cette proposition doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée.

La plupart des dossiers des candidats admissibles présentent des situations d'enseignement pertinentes car

contextualisées. Situées dans le cadre d'une progression, elles attestent globalement d'une maîtrise satisfaisante des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité et de l'option du concours) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- reposent sur de solides fondements scientifiques de gestion finance ;
- mettent en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion
- attestent de la capacité du candidat à exercer un regard analytique sur sa pratique professionnelle qui dépasse la simple description des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie ;
- soulignent la capacité du candidat à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et pertinentes, portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées et permettre au jury de comprendre l'activité présentée ;
- proposent une évaluation des compétences à acquérir permettant de vérifier l'atteinte des objectifs initiaux et présentent la remédiation mise en œuvre.

Le jury a apprécié :

- dans le travail didactique préalable : prise en compte des intentions pour les élèves, identification des objectifs, des prérequis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, justification des choix des documents supports, souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves ;
- lors de la présentation des choix pédagogiques : présentation d'une argumentation, justification de la démarche pédagogique et articulation des moyens, des outils (la mobilisation des technologies numériques est difficilement contournable mais doit rester raisonnable), des supports mobilisés, présentation des modalités d'évaluation, par exemple ;
- lors de la présentation de la séance d'une séquence : des éléments concrets permettant de comprendre le travail réalisé avec les élèves (par exemple des productions d'élèves), des annexes permettant d'illustrer la séance (documents proposés aux élèves, évaluation, fiche pédagogique...) ; justification, pertinence des annexes.
- à l'occasion d'une prise de recul portant sur la séance effectuée : auto-évaluation du candidat, proposition de remédiation et d'actions correctrices ;
- que l'activité présentée fasse si possible référence à l'option du concours (comptabilité et finance).

Le jury a regretté :

- un parcours professionnel dont la présentation n'est pas organisée ou incomplète. Le jury doit rapidement pouvoir retracer le parcours du candidat (diplômes, expériences en entreprise et dans l'enseignement) ;
- des présentations soit trop descriptives (« je fais l'appel », « les élèves allument les ordinateurs »..), soit trop théoriques (accumulation de théories de sciences de l'éducation) ;
- Des présentations trop ambitieuses : les candidats doivent se limiter à une séance de la séquence pédagogique ;
- des propositions restant dans le domaine de l'intention pédagogique mais non présentées de manière factuelle et concrète ou non réalisées dans une classe ;
- des annexes non explicitées ou non justifiées car sans lien avec la situation professionnelle proposée, ou une absence totale d'annexes ;
- des propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles le candidat n'apporte aucune valeur ajoutée ou aucune analyse critique, voir même que le candidat annonce comme personnelles, ce qui révèle une déficience en matière d'éthique professionnelle ;
- des dossiers développant une séance éloignée des enseignements de comptabilité et finance.

Enfin, cette deuxième partie nécessite une structure pertinente permettant :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les six pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent veiller à :

- se limiter à une séance inclus dans une séquence.
- respecter les règles de forme du dossier explicitement mentionnées par les textes officiels du concours et le présent rapport de jury que le candidat doit impérativement connaître ;
- présenter un dossier structuré, paginé et dont l'expression, la syntaxe et l'orthographe sont irréprochables ;
- démontrer un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline et dans l'option choisie, comptabilité finance ;
- montrer qu'ils maîtrisent les programmes de la série STMG ;
- faire preuve d'analyse et de recul tout au long de leur démarche pédagogique ;
- mettre en avant les transversalités ;
- présenter une ou des annexes pertinentes qui soient commentées et analysées ;
- démontrer une capacité à intégrer dans leurs pratiques les problématiques éducatives : pratiques d'évaluation, suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation pertinente des technologies numériques au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Tous les candidats n'ont pas forcément une expérience en lien avec la série STMG. Cette situation n'est pas préjudiciable à leur réussite à condition qu'ils démontrent leur capacité à transposer de façon adaptée et réaliste l'activité choisie dans les enseignements de cette série. À cet égard, le jury regrette que trop souvent cette transposition ne soit pas réalisée. Il devient alors difficile d'apprécier le degré de maîtrise des compétences attendues en économie et gestion dans la série STMG.

Le jury attire l'attention des candidats présentant à nouveau le concours. Cette situation ne doit en aucun cas les dispenser d'une réflexion de fond relative à leur dossier. La qualité de ce dernier est en effet contrainte par la nature même de la situation retenue. Il convient dès lors de s'interroger à nouveau sur le choix de cette situation qui doit permettre de révéler aux jurys les compétences acquises. Un changement de la situation peut ainsi parfois permettre de mieux valoriser l'expérience des candidats au regard des compétences attendues pour ce concours.

2. Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;*
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;*
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie;*
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.*

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée.

Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Durée de la préparation : trois heures ;

Durée de l'épreuve : une heure et dix minutes maximum (dont exposé : quarante minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2.2 Déroulement de l'épreuve

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique). Il peut utiliser son ordinateur personnel, sous réserve d'être autonome au plan énergétique, sans accès internet et sans possibilité d'impression. En cas de besoin, il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé d'une suite bureautique de base. La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

Lors de l'interrogation, le candidat dispose d'un tableau blanc.

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Le questionnement du jury permet ensuite durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires, de permettre au candidat de prolonger et/ou d'approfondir sa réflexion.

L'entretien porte notamment sur les points suivants :

- les fondements scientifiques du thème en cohérence avec l'option comptabilité et finance ;
- les intentions pour les élèves, la démarche d'acquisition des savoirs, connaissances et compétences dans la classe proposée dans le contexte ;

- l'exploitation pédagogique : pratique pédagogique, organisation des activités des élèves, modalités d'évaluation... ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolution organisationnelle... ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation... ;
- éventuellement, un retour sur le dossier RAEP (10 minutes maximum).

Cet entretien est l'occasion de tester chez le candidat des qualités de communication considérées par ailleurs comme fondamentales pour l'exercice du métier d'enseignant.

2.3 Statistiques d'effectifs et de moyennes

Session 2023	CAPET	CAER
Nombre de candidats admissibles	35	24
Nombre de candidats présents	35	22
Nombre de candidats absents	0	2
Nombre de candidats admis	20	14

2.4 Sujets et thèmes proposés

Lors de cette session, en fonction du jour de passage, les candidats ont eu à traiter trois sujets dont les thèmes centraux étaient :

- « **Le processus d'investissement** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;
- « **Travaux d'inventaire** », dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG ;
- « **La mesure de la performance** » dans le cadre de l'enseignement spécifique de gestion et finance en terminale STMG.

Les sujets étaient contextualisés et l'exploitation pédagogique du thème était guidée par 4 questions auxquelles le candidat devait répondre pendant sa présentation. Chaque sujet comprend la partie du programme sur laquelle porte la question abordée.

2.5 Remarques du jury

Certains candidats ont su produire d'excellentes prestations tant au cours de l'exposé que lors de l'entretien.

Le jury a apprécié :

- une utilisation raisonnée et réfléchie de la documentation personnelle ;
- une bonne maîtrise des savoirs disciplinaires (notions clés, démarches spécifiques de la discipline). Les concepts sont alors définis avec précision, les points de vigilance identifiés ;
- une démarche didactique réfléchie, raisonnée, mais aussi pragmatique, avec une présentation claire des intentions pour les élèves et un repérage des difficultés d'apprentissage auxquelles les élèves peuvent être confrontés ;
- une réflexion pertinente sur la mise en œuvre pédagogique, l'organisation du travail des élèves, leur mise en activité, le tout illustré de façon très précise et argumentée ;

- des applications proposées réalistes (durée, supports, implication des élèves), adaptées à la complexité des contenus d'apprentissage, aux intentions pour les élèves ;
- une présentation du rôle de l'évaluation dans la progression des élèves, la mise en place d'une remédiation, d'une différenciation pédagogique ;
- la capacité à réfléchir à l'opportunité des transversalités dans une démarche pédagogique réaliste et sans artifice ;
- des propositions pertinentes d'intégration des technologies numériques dans les situations pédagogiques et une argumentation quant à leur rôle dans les apprentissages ;
- une capacité à réfléchir sur l'approche pédagogique spécifique à mettre en œuvre dans une classe de STS pour un même thème ;
- une très bonne connaissance de la gestion de classe et de la réaction des élèves et une bonne prise en compte des contraintes des sujets, relativement à l'hétérogénéité de la classe et au niveau des élèves ;
- la capacité à prendre du recul par rapport à l'enseignement et les évolutions du métier ;
- une capacité d'écoute et d'adaptation.

Le jury a regretté:

- une présentation orale longue et inutile de la première partie du dossier RAEP ou du parcours professionnel du candidat ;
- une prise en compte insuffisante des spécificités du contexte d'enseignement énoncées dans le sujet pour adapter et justifier les propositions pédagogiques (niveau faible des élèves, hétérogénéité de la classe, élèves en situation de décrochage scolaire...);
- des erreurs conceptuelles graves sur des fondamentaux de la spécialité ou des raisonnements erronés ou encore un vocabulaire très approximatif ;
- le manque de discernement dans l'exploitation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont effectué de longues recopies de documents issus de manuels ou ont utilisé des fichiers élaborés à l'avance, sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- une utilisation des technologies du numérique sans lien réel avec le thème proposé et/ou redondantes, sans réflexion sur leur valeur ajoutée pédagogique ;
- une maîtrise insuffisante des programmes, pour bien saisir et exploiter les intentions du sujet à traiter ;
- la nécessité de devoir attendre les questions pour bien apprécier la profondeur et la maîtrise scientifique des candidats ;

- une présentation trop rare des supports proposés aux élèves.
- une présentation de la séance, en réponse à la question 1, uniquement basée sur les intentions et sans explicitation d'une mise en œuvre ;
- une quasi-absence de connaissances du référentiel de STS Comptabilité-Gestion.
- une posture du candidat parfois appropriée (exemples : s'asseoir sur la table, garder son manteau...)

Conseils aux candidats

Le jury recommande au candidat de se préparer très tôt à cette épreuve et notamment de :

- réfléchir aux ressources dont il aura besoin lors du temps de préparation : le candidat gagnerait, ici, à ne pas se contenter des seuls manuels scolaires et autres fiches pédagogiques types. Il lui revient de prévoir quelques ouvrages de références scientifiques et techniques et professionnels (programmes et référentiels) ;
- connaître les programmes de référence (sciences de gestion et numérique, management, droit et économie en Première STMG, enseignement commun de management sciences de gestion et numérique, enseignement spécifique de gestion et finance, droit et économie en Terminale STMG) et s'intéresser aux contenus du référentiel de BTS Comptabilité et gestion ;
- actualiser et consolider sa connaissance des concepts, techniques et méthodes et théories en lien avec les programmes de référence ;
- réfléchir à l'utilisation pertinente de l'outil numérique (PGL, plateforme collaborative, jeu sérieux, etc...) dans le cadre d'une démarche pédagogique ;
- développer une réflexion didactique et pédagogique en relation avec les enseignements de la série STMG ;
- mener une réflexion sur la place et les différentes formes d'évaluation ;
- connaître les enjeux liés à la série STMG et à la poursuite d'études.

Enfin, à titre d'exemples, quelques conseils pour le jour de l'épreuve, le candidat veillera à :

- apporter une documentation personnelle, pertinente, raisonnée et l'utiliser avec discernement ;
- consacrer le temps de préparation à une lecture précise et analytique du sujet, à une réflexion sur les enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques du thème à traiter ;
- à respecter les consignes de travail ;
- structurer son intervention et à se limiter à une présentation succincte de son parcours en introduction ;
- tenir compte des éléments spécifiques du contexte d'enseignement énoncés dans le sujet et à faire une proposition fondée sur des savoirs scientifiques solides et exposés, ainsi que sur des choix pédagogiques justifiés, adaptés au contexte ;
- mobiliser de façon pertinente les outils numériques pour la présentation ;
- illustrer la séquence de cours présentée à l'aide d'exemples ou de cas comportant si besoin des données quantitatives ;
- justifier le recours ou non aux technologies numériques ;
- proscrire une présentation de cours de type « magistral » ou assimilés et lui préférer des modalités pédagogiques rendant l'élève acteur de ses apprentissages, en précisant les apports de l'enseignant ;
- être à l'écoute des questions du jury de façon à y répondre de manière précise, concise et réfléchie.

Conseils aux candidats

Enfin, le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve de créativité et qu'ils apportent une réelle valeur ajoutée personnelle, plutôt que de présenter des extraits de manuels qu'ils utilisent sans les modifier, ni les critiquer, ni les enrichir.

En conclusion, le jury tient à rappeler que s'il évalue l'exploitation pédagogique d'un thème, celle-ci ne peut se construire sans une solide maîtrise des connaissances des sciences de gestion (concepts, techniques, méthodes, théories) et notamment de la spécialité comptabilité et finance. C'est ce socle qui permet de concevoir et de bâtir une réponse de qualité avec une argumentation structurée. Certains candidats ne réussissent pas à concilier le contenu scientifique du thème et son exploitation pédagogique. Ce lien constitue pourtant l'objectif premier de cette épreuve.

Le jury est attaché au respect d'une liberté pédagogique et d'une initiative personnelle. Il regrette donc que les présentations de quelques candidats aillent à l'encontre de ce principe. Encore trop de candidats cherchent à respecter un « modèle standard » qui serait transférable quels que soient le thème, les conditions d'enseignement ou encore la personnalité du professeur. Le candidat éprouve alors beaucoup de difficultés pour sortir de ce cadre, y compris lors de l'entretien qui suit l'exposé.

Le jury conseille aux candidats de réaliser un réel travail d'approfondissement des savoirs scientifiques, lesquels ne peuvent se limiter au niveau attendu pour un élève de terminale. Le jury rappelle à cet égard, que chaque année, le programme du concours est publié et que les savoirs, connaissances attendues sont celles traitées au niveau M1.

SESSION 2023

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 1

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

Structure financière et pérennité de l'entreprise

Mise en situation

Depuis la rentrée de septembre vous êtes nommé dans un lycée général et technologique d'une ville de province qui accueille 1 200 élèves et étudiants. Ce lycée comporte un BTS « Comptabilité – Gestion » avec une mixité de public : 12 étudiants sous statut scolaire et 8 en alternance (deux jours au lycée et trois en entreprise hors période de vacances scolaires).

La filière STMG comprend trois classes de première de 24 élèves ainsi que trois classes de terminale de même effectif (options : Gestion-finance, Mercatique, Ressources humaines et communication).

Vous avez, entre autres, la charge de l'enseignement spécifique Gestion-finance en classe de terminale. Vous êtes également professeur principal de cette classe, en binôme avec votre collègue intervenant en management. Vos quatre heures de spécialité sont réparties de la façon suivante :

- Lundi de 16 à 18 h dans une salle informatique avec connexion filaire et WIFI : il s'agit d'une grande salle équipée de 18 postes informatiques « élèves » en périphérie et d'un ilot central de 18 places, tables et chaises, un poste professeur avec vidéoprojecteur. Un PGI est installé.
- Jeudi de 10 à 12 h en salle banalisée (avec un poste informatique professeur et vidéo projecteur).

Le niveau de la classe est particulièrement hétérogène. Un des élèves est sportif de haut niveau (hand-ball) en plus de ses entrainements intensifs, il est appelé à se déplacer régulièrement le week-end pour des compétitions sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, vous enseignez également en classe de première en sciences de gestion et numérique (7 h), le reste de votre service est effectué en BTS « Comptabilité-gestion » (Processus 6 et Ateliers professionnels).

Lors de la séance précédente avec vos élèves de terminale STMG, vous avez terminé l'étude de la question 2.1 « Mesurer la performance, des approches multiples ? » du Thème 2 « Analyser la situation de l'entreprise ». Selon votre progression vous envisagez d'aborder maintenant la question 2.2 « Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ? »

Travail à faire :

Le sujet porte sur le thème 2 du programme de la classe de terminale STMG option Gestion-finance : « Analyser la situation de l'entreprise ».

1. En se référant au programme d'enseignement spécifique de Gestion-finance, proposer la première séance de la question 2.2 « Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ? ».
2. Présenter les modalités d'évaluation des élèves concernant la question 2.2 du programme.
3. Préciser en quoi le traitement de cette question serait différent en classe de BTS Comptabilité-gestion.
4. Quelles pratiques envisagez-vous pour la préparation de vos élèves au Grand Oral ?

Questions	Notions	Indications complémentaires
2.2 Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ?	Bilan fonctionnel. Analyse des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement : - fonds de roulement net global (FRNG), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie nette ; - ratios du cycle d'exploitation (rotation des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs). Ratio d'indépendance financière. Ratio de capacité de remboursement. Limites de l'analyse fonctionnelle.	Analyser la structure financière consiste à porter un jugement sur la situation de l'entreprise et ses possibilités de développement à travers l'étude de ses cycles d'exploitation, d'investissement et de financement. L'analyse se fait, autant que possible, sur la base de comparaisons dans le temps et dans l'espace (données sectorielles, pratiques nationales, etc.). Le bilan fonctionnel déjà établi est le support de cette analyse. Par mesure de simplification, les valeurs mobilières de placement sont rattachées à la trésorerie. Le BFR n'est pas décomposé entre BFRE et BFRHE. La notion de concours bancaires courants est abordée pour illustrer la trésorerie passive. L'approche par les ratios permet de compléter l'analyse des grandes masses et des soldes. Lors du recensement des mesures susceptibles d'améliorer la structure financière, on met en évidence les éventuelles dégradations d'autres dimensions de la performance. À partir d'un contexte organisationnel et d'un bilan fonctionnel fourni et en ayant recours à un tableur, il s'agit : - d'évaluer l'impact de la variation du niveau d'activité et/ou des délais sur le niveau du BFR ; - d'interpréter les valeurs de différents ratios dont la formule est rappelée ; - d'identifier les conséquences de la variation du FR et du BFR sur le niveau de la trésorerie au regard du type d'activité.

SESSION 2023

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 2

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximumLors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

ACHETER ET VENDRE -TRADUCTION COMPTABLE

Mise en situation

Vous êtes affecté dans un lycée général et technologique d'une ville de province qui accueille 1 500 élèves et étudiants. Ce lycée compte deux sections de BTS tertiaires dont un BTS comptabilité et gestion.

La filière STMG est également présente au travers de quatre classes de terminale qui offrent les quatre enseignements spécifiques. L'établissement ne connaît pas de difficulté particulière.

Vous assurez l'enseignement de « Gestion Finance » à hauteur de 4 heures par semaine dans une classe de terminale STMG dont vous êtes également professeur principal. L'enseignement du tronc commun est assuré par un autre enseignant. Cette classe compte 24 élèves. Le niveau de la classe est très hétérogène.

Vous disposez pour ces quatre heures de cours d'une salle informatique équipée de 24 postes « élèves » plus un poste « professeur ».

Les postes informatiques sont organisés en réseau client-serveur et disposent d'un accès à Internet, d'une suite bureautique, d'un PGI.

Vous disposez également d'un vidéoprojecteur relié au poste « professeur » et d'un tableau blanc.

Vos heures de cours se répartissent en deux blocs de deux heures (lundi matin et jeudi après-midi).

Travail à faire :

Le sujet porte sur le thème 1 du programme « *Appliquer les règles comptables* » et plus spécifiquement la question « *1.2 Acheter et vendre, quelle traduction comptable ?* ».

Vous avez déjà traité la question 1.1 « *Qu'est-ce qu'un système d'information comptable et que lui apportent les technologies numériques ?* ».

1. En se référant au programme d'enseignement spécifique de gestion finance, proposer une séance de deux heures issue de la séquence permettant de mettre en œuvre la traduction comptable des opérations d'achat, de vente et de règlement, dans le respect des règles comptables.
2. Envisager un prolongement de la séquence en liaison avec la question 2.2 « *Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ?* » axé sur les notions de BFR et de trésorerie.
3. Préciser comment la séquence de cours, envisagée à la question 1, pourrait être adaptée dans le cadre de l'enseignement en STS Comptabilité Gestion.
4. Vous souhaitez organiser une visite d'entreprise. Comment envisagez-vous ce projet ?

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

<p>1.2 Acheter et vendre, quelle traduction comptable ?</p>	<p>Cycle d'exploitation. Processus d'achat/vente de biens et services et règlement. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : mécanisme, détermination du solde dû. Contrôles (lettrage, rapprochement d'états).</p>	<p>Le cycle d'exploitation correspond à l'ensemble des opérations récurrentes réalisées entre l'achat initial aux fournisseurs et le règlement des clients. Le processus de gestion des opérations d'achat-vente, composé d'étapes successives, est caractéristique de ce cycle. La traduction comptable des opérations d'achat, de vente et de règlement, se fait dans le respect des règles comptables. <i>La comptabilisation se limite aux factures de droit (avec des frais de transport, des réductions commerciales mais sans avances et acomptes) ainsi qu'aux règlements au comptant ou à crédit (sans évoquer les effets de commerce). Le mécanisme de la TVA est intégré à l'analyse de ce processus.</i> <i>La comptabilisation de factures d'avoir sur retour de biens est soumise à l'analyse des élèves.</i> <i>Dans un contexte organisationnel donné, il s'agit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les flux d'informations qui ont un impact sur les comptes associés au processus d'achat-vente (achat, vente, TVA, client, fournisseur, trésorerie) ; - de répondre aux besoins d'information des acteurs associés au processus d'achat-vente.
--	---	--

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

<p>2.2 Quelle structure financière pour assurer la pérennité de l'entreprise ?</p>	<p>Bilan fonctionnel. Analyse des cycles d'exploitation, d'investissement et de financement : - fonds de roulement net global (FRNG), besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie nette ; - ratios du cycle d'exploitation (rotation des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs). Ratio d'indépendance financière. Ratio de capacité de remboursement. Limites de l'analyse fonctionnelle.</p>	<p>Analyser la structure financière consiste à porter un jugement sur la situation de l'entreprise et ses possibilités de développement à travers l'étude de ses cycles d'exploitation, d'investissement et de financement. L'analyse se fait, autant que possible, sur la base de comparaisons dans le temps et dans l'espace (données sectorielles, pratiques nationales, etc.). Le bilan fonctionnel déjà établi est le support de cette analyse. Par mesure de simplification, les valeurs mobilières de placement sont rattachées à la trésorerie. Le BFR n'est pas décomposé entre BFRE et BFRHE. La notion de concours bancaires courants est abordée pour illustrer la trésorerie passive. L'approche par les ratios permet de compléter l'analyse des grandes masses et des soldes. Lors du recensement des mesures susceptibles d'améliorer la structure financière, on met en évidence les éventuelles dégradations d'autres dimensions de la performance. <i>À partir d'un contexte organisationnel et d'un bilan fonctionnel fourni et en ayant recours à un tableur, il s'agit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'évaluer l'impact de la variation du niveau d'activité et/ou des délais sur le niveau du BFR ; - d'interpréter les valeurs de différents ratios dont la formule est rappelée ; - d'identifier les conséquences de la variation du FR et du BFR sur le niveau de la trésorerie au regard du type d'activité.
---	--	---

SESSION 2023

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 3

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

LES COUTS PARTIELS

Mise en situation

Vous êtes affecté dans un lycée général et technologique d'une ville de province qui accueille 1 700 élèves et étudiants. Ce lycée compte quatre sections de BTS tertiaires dont le BTS comptabilité et gestion en mixité (formation en initiale et en alternance).

La filière STMG est également présente au travers de quatre classes de terminale qui offrent trois enseignements spécifiques : ressources humaines, gestion finance, mercatique. L'établissement ne connaît pas de difficulté particulière.

Vous assurez l'enseignement de « Gestion Finance » à hauteur de 4 heures par semaine dans une classe de terminale STMG dont vous êtes également professeur principal. Cette classe compte 24 élèves. Le niveau de la classe est très hétérogène.

Vous disposez pour ces quatre heures de cours d'une salle informatique équipée de 24 postes « élèves » plus un poste « professeur ».

Les postes informatiques sont organisés en réseau client-serveur et disposent d'un accès à Internet, d'une suite bureautique, d'un PGI.

Vous disposez également d'un vidéoprojecteur relié au poste « professeur » et d'un tableau blanc.

Vos heures de cours se répartissent en deux blocs de deux heures (lundi matin et jeudi après-midi).

Travail à faire :

Le sujet porte sur le thème 3 du programme « Accompagner la prise de décision » et plus spécifiquement la question « 3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ? ».

Vous avez déjà traité les aspects techniques portant sur le coût complet.

1. En se référant au programme d'enseignement spécifique de gestion finance, proposer une séance permettant de mettre en œuvre la méthode des coûts partiels.
2. Envisager un prolongement de cette application permettant de mobiliser des connaissances de première STMG en Sciences de Gestion et Numérique.
3. Préciser comment votre séance de cours, développée à la question 1, pourrait être transposée dans le cadre de l'enseignement en STS comptabilité gestion
4. Quels sont les apports pédagogiques de la mixité des publics pour la STS ?

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

<p>3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?</p>	<p>Coût complet : charges directes, charges indirectes.</p> <p>Coût partiel : charges variables, charges fixes.</p> <p>Coût marginal.</p> <p>Coût spécifique : charges variables, charges fixes spécifiques.</p>	<p>La comptabilité de gestion prévoit plusieurs approches pour le calcul des coûts. Un coût représente une somme de charges. Celui-ci est pertinent pour prendre une décision dès lors que les charges retenues sont cohérentes avec le contexte de l'organisation et ses objectifs.</p> <p>Le système de coûts complets aboutit à déterminer la rentabilité individuelle des produits (marge nette positive), tandis que le système de coûts partiels pose la question de la rentabilité globale de l'organisation compte tenu du fait qu'une partie des charges est considérée comme fixe.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques prolonge celle des coûts partiels. Elle impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres. Elle dégage une marge sur coûts spécifiques qui doit permettre la couverture des charges fixes indirectes qualifiées charges communes de l'entreprise.</p> <p>La méthode du coût marginal permet de tenir compte des variations des volumes de production.</p> <p>L'étude de ces modes de détermination des coûts permet d'apprécier leurs apports et de préciser leurs limites d'usage.</p> <p><i>On s'appuie sur les notions de prix, coût, marge, charges étudiées en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique ainsi que sur la notion de contrôle des coûts abordée en classe terminale dans l'enseignement commun de</i></p>
		<p><i>management, sciences de gestion et numérique.</i></p> <p><i>Le recours à la simulation sur tableur vise à calculer des coûts selon la méthode retenue et d'apprécier l'incidence de la variation de paramètres sur les coûts.</i></p> <p><i>La notion de seuil de rentabilité abordée en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique vient en appui de l'étude des coûts partiels.</i></p> <p><i>On cherche à montrer l'incidence d'une commande supplémentaire sur le résultat de l'entreprise.</i></p> <p><i>L'approche par le coût marginal est mobilisable.</i></p>

SESSION 2023

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

SUJET 4

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Comptabilité et finance

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures
- Coefficient : 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP

L'épreuve vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il peut utiliser son ordinateur personnel sur batterie autonome, sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Il peut utiliser un poste informatique de la salle, équipé des applications bureautiques de base.

La compatibilité entre les deux types de matériels et d'applications (personnels d'une part et mis à disposition d'autre part) n'est pas assurée.

LE CALCUL ET L'ANALYSE DES COÛTS

Mise en situation

Vous êtes affecté dans un lycée général et technologique d'une ville de province qui accueille 1 500 élèves et étudiants. Ce lycée compte deux sections de BTS tertiaires dont un BTS comptabilité et gestion.

La filière STMG est également présente au travers de quatre classes de terminale qui offrent les quatre enseignements spécifiques. L'établissement ne connaît pas de difficulté particulière.

Vous assurez l'enseignement de « Gestion Finance » à hauteur de 4 heures par semaine dans une classe de terminale STMG dont vous êtes également professeur principal. Cette classe compte 24 élèves. Le niveau de la classe est très hétérogène.

Vous disposez pour ces quatre heures de cours d'une salle informatique équipée de 24 postes « élèves » plus un poste « professeur ».

Les postes informatiques sont organisés en réseau client-serveur et disposent d'un accès à Internet, d'une suite bureautique, d'un PGI.

Vous disposez également d'un vidéoprojecteur relié au poste « professeur » et d'un tableau blanc.

Vos heures de cours se répartissent en deux blocs de deux heures (lundi matin et jeudi après-midi).

Travail à faire :

Le sujet porte sur le thème 3 du programme « Accompagner la prise de décision » et plus spécifiquement la question « 3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ? ».

Vous avez déjà traité les aspects techniques portant sur le coût complet, le coût partiel (charges variables, charges fixes et coût marginal).

1. En se référant au programme d'enseignement spécifique de gestion finance, proposer une séance permettant de mettre en œuvre la méthode des coûts spécifiques.
2. Envisager un prolongement de cette application permettant de comparer la méthode des coûts spécifiques avec celle des coûts complets en termes de prise de décision.
3. Expliquer le traitement de ces méthodes de calculs de coûts en STS Comptabilité et gestion.

Extrait du programme de Terminale de management, sciences de gestion et numérique de terminale STMG – Enseignement spécifique de gestion et finance

<p>3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?</p>	<p>Coût complet : charges directes, charges indirectes.</p> <p>Coût partiel : charges variables, charges fixes.</p> <p>Coût marginal.</p> <p>Coût spécifique : charges variables, charges fixes spécifiques.</p>	<p>La comptabilité de gestion prévoit plusieurs approches pour le calcul des coûts. Un coût représente une somme de charges. Celui-ci est pertinent pour prendre une décision dès lors que les charges retenues sont cohérentes avec le contexte de l'organisation et ses objectifs.</p> <p>Le système de coûts complets aboutit à déterminer la rentabilité individuelle des produits (marge nette positive), tandis que le système de coûts partiels pose la question de la rentabilité globale de l'organisation compte tenu du fait qu'une partie des charges est considérée comme fixe.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques prolonge celle des coûts partiels. Elle impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres. Elle dégage une marge sur coûts spécifiques qui doit permettre la couverture des charges fixes indirectes qualifiées charges communes de l'entreprise.</p> <p>La méthode du coût marginal permet de tenir compte des variations des volumes de production.</p> <p>L'étude de ces modes de détermination des coûts permet d'apprécier leurs apports et de préciser leurs limites d'usage.</p> <p><i>On s'appuie sur les notions de prix, coût, marge, charges étudiées en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique ainsi que sur la notion de contrôle des coûts abordée en classe terminale dans l'enseignement commun de</i></p>
		<p><i>management, sciences de gestion et numérique.</i></p> <p><i>Le recours à la simulation sur tableur vise à calculer des coûts selon la méthode retenue et d'apprécier l'incidence de la variation de paramètres sur les coûts.</i></p> <p><i>La notion de seuil de rentabilité abordée en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique vient en appui de l'étude des coûts partiels.</i></p> <p><i>On cherche à montrer l'incidence d'une commande supplémentaire sur le résultat de l'entreprise.</i></p> <p><i>L'approche par le coût marginal est mobilisable.</i></p>